

Séance du Conseil communal du 29 juin 2009

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 AVRIL 2009.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN, DETHIER~~, REIP, ~~VAN DE WAUWER~~, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, ~~M. WATHELET~~, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET et Mlle CELIK, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 45.

LE CONSEIL,

0303 N° 01^{bis}.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Marché groupé d'énergie - Adjudication publique du 6 juillet 2009 - Projet - Fixation des conditions de marché - Déclaration d'urgence.**

Sur la proposition de M. le Bourgmestre;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 11 bis.

0304 N° 02.- **CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation d'un Conseiller communal - Mise à jour du tableau de préséance.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

VALIDE

les pouvoirs de M. AMEN Guy prédésigné et

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND

la prestation de serment de l'intéressé ainsi que la déclaration de M. le Président l'installant dans ses fonctions de Conseiller communal, puis

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MODIFIE

en conséquence le tableau de préséance des Conseillers communaux en y supprimant l'inscription de Mme BOLAND-WAYAFFE Madeleine et en y ajoutant celle de M. AMEN Guy.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~ELSEN, DETHIER~~, REIP, ~~VAN DE WAUWER~~, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, ~~M. WATHELET~~, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0305 N° 03.- **POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue de la Chapelle).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue de la Chapelle, côté des immeubles numérotés pairs, sur le premier emplacement tracé au sol de la zone résidentielle.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0306 N° 04.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue Renier).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue Renier, côté des immeubles numérotés impairs, sur une distance de 6 mètres en face de l'immeuble numéroté 6.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0307 N° 05.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés, rue de France).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement réservé au stationnement des véhicules utilisés par les handicapés est créé rue de France, côté des immeubles numérotés impairs, sur une distance de 6 mètres à hauteur de la mitoyenneté des immeubles numérotés 1 et 3.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0308 N° 06.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'une zone de livraisons, place du Marché).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Dans la zone d'interdiction de stationnement existant, place du Marché, côté des immeubles numérotés pairs, est créée une zone de livraisons limitée dans le temps, depuis l'angle de la rue de Heusy jusqu'à la fin de l'immeuble numéroté 10/12 (superette).

Art. 2.- Les règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0309 N° 07.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (mise sous statut de "circulation locale" de la rue du Thier).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- La rue du Thier, dans sa totalité, est placée sous le statut de "voirie en circulation locale".

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0310 N° 08.- POLICE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (traçage de bandes directionnelles devant le bâtiment de la Société royale d'Harmonie, rue Peltzer de Clermont).

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Des bandes directionnelles sont créées rue Peltzer de Clermont, devant le bâtiment de la Société royale d'Harmonie, à hauteur des feux tricolores situés à cet endroit :

- à droite de la chaussée, dans l'axe Ouest-Est, une bande directionnelle orientant le trafic vers les rues de l'Harmonie et de la Concorde;
- à gauche de la chaussée, dans le même axe, une bande directionnelle orientant le trafic vers la rue Pont-du Chêne.

Art. 2.- Les Règlements complémentaires au Règlement général sur la police de la circulation routière sont modifiés en conséquence.

0311

N° 09.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Montée en puissance des communes dans le capital d'Intermosane - Financement - Maintien des fonds à disposition de la S.C.R.L. "Finimo" ou récupération des fonds par la Ville - Décision à prendre.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'affecter les sommes revenant à la Ville, à raison d'opérations de réduction des fonds propres de l'A.I.C.R.L. "Intermosane" prioritairement au remboursement des sommes dues à l'A.I.C.R.L. "Intermosane" à raison des dettes de la Ville envers cette Intercommunale dans le cadre du système de financement "50/50";
- d'autoriser l'A.I.C.R.L. "Intermosane" à faire verser à la S.C.R.L. "Finimo" les sommes provenant d'opérations de réduction des fonds propres visées ci-dessus excédant le remboursement des emprunts du financement "50/50" propres à la Ville ainsi que les montants des autres réductions de fonds propres, cette mise à disposition étant rémunérée en "Finimo";
- sous réserve de l'accord de la S.C.R.L. "Finimo", de faire reprendre par cette Intercommunale le solde des dettes de la Ville vis-à-vis de l'A.I.C.R.L. "Intermosane" dans le cadre du financement "50/50" tel qu'il est déterminé après la première opération de réduction de fonds propres;
- de participer au système de financement mis en place par les statuts de la S.C.R.L. "Finimo" pour le remboursement des emprunts de financement "50/50", l'acquisition des parts de l'A.I.C.R.L. "Intermosane" dans le cadre de la montée en puissance imposée par le décret ainsi que les acquisitions annuelles de capital pour maintenir le ratio de fonds propres/fonds empruntés au pourcentage optimal fixé par la C.R.E.G.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, ~~BREUWER~~, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPOUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ~~EUSEN~~, DETHIER, REIP, ~~VAN DE WAUWER~~, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0312

N° 10.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Souscription de parts E au capital de la société.

Entendu l'exposé de M. le Président;

Entendu l'intervention de Mme CARIS-THONNART, Conseillère communale (voir annexe page 23);

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui estime qu'il s'agit d'une aide indirecte au R.B.C. Verviers-Pepinster. Il souhaite obtenir un relevé relatif à la diversité de l'origine des différents fonds. Il précise qu'il ne s'oppose

nullement au développement du club de basket. M. le Conseiller s'interroge sur la position du C.R.A.C. en la matière et estime que l'on va vers des problèmes graves. Il déplore le manque de clarté et l'inexistence d'un cahier de priorités de la Majorité communale. M. le Conseiller cite également le cas du R.C.S.V. qui se trouve, mutatis mutandis, dans une situation comparable;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que les aides citées par M. DELOBEL ont été accordées par des entités différentes lors de l'exercice passé. L'anticipation du versement du subside pour quatre exercices a permis d'améliorer la situation financière du club et de mettre en œuvre le plan de sauvetage financier. Si la Ville n'avait pas aidé, directement ou indirectement, le club, il aurait mis la clé sous le paillason. Le redressement financier opéré l'an passé sous le contrôle du Tribunal de Commerce a été salvateur. La dette du passé étalée sur une durée de cinq ans fait partie du plan de gestion du club. M. le Président rappelle que le C.R.A.C. a marqué son accord sur l'opération de financement anticipé via la dotation communale et la souscription des parts E au budget extraordinaire lors de la dernière modification budgétaire 2008. Aujourd'hui, estime M. le Président, il s'agit d'une simple exécution du montage conçu l'an passé. Il rappelle que via "Aqualis", une convention sera soumise au Conseil communal de fin mai afin que la Ville puisse disposer de contreparties;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe Ecolo, qui demande à ce qu'on attende la convention pour voter car il s'agit d'un tout, et d'une cohérence et d'une transparence évidente. M. le Chef de Groupe demande à ce que le point soit reporté;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que le temps presse, notamment les exigences de l'administrateur provisoire;

Entendu l'intervention de M. SMEETS qui estime qu'une aide directe de 200.000,00 € serait plus logique que le montage proposé. Il estime que le montage est un montage "à la DESAMA";

Entendu la réponse de M. le Président;

Attendu que, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, M. BREUWER, Echevin, se retire de la salle de délibération;

Par 18 voix contre 14,

DECIDE

de souscrire au capital E de la Société coopérative à responsabilité limitée "Aqualis", pour un montant de 200.000,00 € correspondant à 2.000 parts E d'une valeur nominale de 100,00 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0313

N° 11.- INTERCOMMUNALES - TEC Liege-Verviers - Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009 - Ordre du jour - Proposition de désignation d'un administrateur représentant les communes - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance et de marquer son accord sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2009 de la société "TEC Liège-Verviers";
- d'approuver la désignation d'un administrateur représentant les communes;

- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1522-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0314 N° 11^{bis}.- **INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Marché groupé d'énergie - Adjudication publique du 6 juillet 2009 - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accepter la participation de la Ville au deuxième marché groupé d'énergie initié par la S.C.R.L. "Finimo";
- d'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché public de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

- 0315 N° 12.- **CABINET DU BOURGMESTRE - Relations extérieures - Coopération avec la Communauté germanophone - Déclaration d'intention portant sur la collaboration entre le Gouvernement de la Communauté germanophone et la Ville - Projet - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

le projet de Déclaration d'intention portant sur la collaboration entre le Gouvernement de la Communauté germanophone et la Ville;

CHARGE

le Collège communal d'en assurer l'exécution.

- 0316 N° 13.- **CABINET DU BOURGMESTRE - Projet "Inscrire l'Europe sur les murs de la Ville" - Convention avec la S.N.C.B. - Projet - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

le projet de convention liant la Ville à la S.N.C.B.

- 0317 N° 14.- **SERVICE DE PREVENTION - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010 - Modifications - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

les modifications au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010.

- 0318 N° 15.- **SERVICE DE PREVENTION - Rapport financier 2008 L.E.P.A. - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

l'évaluation financière L.E.P.A. 2008.

- 0319 N° 16.- **GROUPEMENT POUR L'ACTION ROUTIERE (G.A.R.), A.S.B.L. - Demande d'aide logistique - Impression d'une brochure trimestrielle par l'Economat - Gratuité - Ratification.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "G.A.R." sous forme d'impression de brochures trimestrielles et estimée à 500,00 €

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0320 N° 17.- REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE - Place Sommeleville n° 6 (rez-de-chaussée et 1er étage) - Convention de mise à disposition de locaux à la Société Royale "Les Archives verviétoises" - Adoption et octroi d'un subside - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

APPROUVE

le projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de la Société Royale "Les Archives verviétoises" et plus précisément le rez-de-chaussée et le 1er étage de l'immeuble sis place Sommeleville n° 6 en vue d'y installer une bibliothèque et y stocker des archives;

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Les Archives verviétoises" sous forme de mise à disposition de locaux sis place Sommeleville n° 6 et estimé à 213,00 €/an;
- de déroger au principe du Titre III du Livre de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0321 N° 18.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Budget 2009 - Approbation.

Entendu l'exposé de M. DELVILLE, Président du C.P.A.S. (voir annexe pages 25 à 27*);

Entendu l'intervention de M. HALLEUX, Conseiller communal (voir annexe pages 28 à 30*);

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 23);

Entendu la réponse de M. DELVILLE qui précise que les recettes nouvelles dépendent aussi de la bonne gouvernance au sein du C.P.A.S. Dire que l'on bénéficie d'une manne céleste est faux car il faut pouvoir aller chercher ces fonds nouveaux. Le revenu d'intégration a augmenté de 2,5 % et le budget est une estimation et, il faut aussi porter des messages à la population. La lutte contre la fraude sociale ne peut être acceptée et il y a eu un renforcement des moyens pour lutter contre cette fraude sociale qui existe. L'utilisation de la Banque Carrefour permet de déceler les fraudes. Cela devra permettre de limiter les fraudes et notamment celles relatives aux fausses déclarations en matière de compositions de ménages. L'objectif est donc d'attirer l'attention aussi sur le personnel social pour limiter les fraudes. Chacun doit pouvoir prendre ses responsabilités et la personne précarisée "droite dans ses bottes" pourra prétendre aux montants auxquels elle a droit.

Le fonds de réserve ordinaire du C.P.A.S. se réduit, cela est exact mais il rappelle que la Ville consacre plus de 13 % du budget pour le C.P.A.S. Les bonis de 2002 et 2003 ont été mis en fonds de réserve en accord avec la Ville et l'utilisation est aujourd'hui logique. Une reconstitution est encore possible aujourd'hui suivant l'évolution du compte budgétaire. Il estime que l'institution fait l'objet d'une bonne gestion et d'une bonne gouvernance. En ce qui concerne la Maison de l'Insertion qui joue un rôle très

important, et plus particulièrement la participation à la bourse à l'emploi organisée par la Ville, il estime que la participation de la Ville n'était pas adéquate vu les objectifs définis par cette bourse. En ce qui concerne la collaboration entre le C.P.A.S. et le Service de l'Emploi, elle existe pratiquement et notamment via la mise à disposition des permanences "emplois". Sur le point relatif aux synergies, certaines sont mises en œuvre et d'autres le seront également conformément au plan de gestion;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui précise qu'en ce qui concerne le point relatif au revenu d'intégration, il a parlé du revenu d'intégration et non de la fraude sociale qui peut exister et qui est déjà poursuivie par les services. Il a simplement parlé des chiffres du C.P.A.S. et il dit que le C.P.A.S. n'a rien prévu pour les augmentations des charges en cette matière. Si fraude il y a, elle doit être combattue mais il faut donner dans une analyse budgétaire des chiffres qui tiennent la route. Sur le fonds de réserve, il donne le bénéfice du doute au Président, dans la mesure où, s'il a bien compris, le compte 2008, va amener un bénéfice. Le C.P.A.S. va se trouver obligé de rembourser ce bénéfice à la Ville plutôt que d'être mis en réserve comme c'est le cas depuis 2002. Cela suppose donc que le Collège serait d'accord de suppléer financièrement si le fonds de réserve a disparu, s'interroge-t-il ?

La Maison de l'Insertion travaille avec tous les organismes sociaux qui eux étaient présents à la bourse à l'emploi, il souhaite savoir si oui ou non le C.P.A.S. a été invité officiellement par la Ville ?

Entendu la réponse positive de M le Président;

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Echevin, qui remercie M. HALLEUX pour son intervention relative à l'organisation de la bourse à l'emploi, cela démontre l'intérêt de l'initiative. Sur les 600 visiteurs, certains étaient issus du C.P.A.S. Il partage l'avis de M. le Président du C.P.A.S. qui souhaite plutôt créer une spécificité pour le C.P.A.S. en matière d'insertion;

Entendu l'intervention de M le Président qui confirme que la Ville interviendra en faveur du C.P.A.S., au besoin, quitte à faire d'autres restrictions. Sur les revenus d'insertion, il estime que le C.D.H. touche à une volonté politique importante du Collège à savoir que le Collège ne souhaite pas subir les effets de la crise et de l'augmentation de la pauvreté à Verviers. L'autre volet est d'accorder des moyens supplémentaires à la Maison de l'insertion. Les C.P.A.S. ne peuvent redevenir des institutions d'assistance publique, il doit agir de manière accrue en matière de réinsertion sociale;

Entendu l'intervention de M. HALLEUX qui souhaite que l'on puisse voir une augmentation du nombre d'articles 60 en 2009;

Entendu la réponse de M le Président qui confirme cette volonté d'agir dans ce sens;

Par 19 voix contre 15,

APPROUVE

le budget du Centre Public d'Action Sociale pour l'année 2009, arrêté par le Conseil de l'Action Sociale le 25 mars 2009.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
Milles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, ~~Mme VOISIN-DUPUIS~~, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, ~~VAN DE WAUWER~~, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Milles GILSON, LAMBERT~~, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.
M. DEMOLIN, Secrétaire.

0322

N° 19.- AFFAIRES CULTURELLES - Biennale de La Havane (du 27 mars au 30 avril 2009) - Création artistique multidisciplinaire - Proposition de partenariat.

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui motive l'abstention du vote du Groupe ECOLO (voir annexe page 24);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin, qui estime ici que l'on soutient des artistes locaux et que cela est bénéfique;

Entendu l'intervention de M. DETHIER, Chef de Groupe P.S., qui souligne la mise en minorité de M. SMEETS au sein de son Groupe;

Par 30 voix et 3 abstentions.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 250,00 € sous forme de subside en argent à Mlle VANDE WIELE Héloïse, afin qu'elle participe en tant que photographe à la Xème Biennale internationale de la Havane;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0323 N° 20.- MUSEES COMMUNAUX - Don céramique de M. et Mme BRAGARD - Acceptation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ACCEPTE

le don de M. et Mme BRAGARD, constitué de deux cent dix pièces portant les premiers décors de la manufacture Boch Frères (période allant de 1844 à 1870).

0324 N° 21.- MUSEES COMMUNAUX - Exposition "Le cube au carré" - Présentation à l'Atrium du Parlement de la Communauté Française à Bruxelles - Déplacement du préparateur technique, (le 18 mars 2009) - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE :

- la décision du Collège communal du 20 mars 2009 ratifiant l'aide à l'A.S.B.L. "Les Amis des Musées de Verviers" sous forme de la mise à disposition du préparateur technique des musées communaux, le 18 mars 2009, afin de monter l'exposition "Le cube au carré" à l'Atrium du Parlement de la Communauté Française à Bruxelles et estimée à 262,93 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0325 N° 22.- CENTRE TOURISTIQUE DE LA LAINE ET DE LA MODE - Disposition (salle du 1er étage) - Le 5 mai 2009 - Demande de la S.A. "Transitec" - Gratuité - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à la Société "Transitec" sous forme d'une mise à disposition gratuite de la salle de réception du 1er étage du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, pour y réunir les participants à une formation en mobilité, le 5 mai 2009;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0326 N° 23.- MAISON DES JEUNES DE HODIMONT - Consommations de gaz - Octroi d'un subside exceptionnel.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer un subside exceptionnel de 567,00 € à l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes de Hodimont", aux fins d'apurement du solde dû à son fournisseur d'énergie. A cet effet, un montant complémentaire de 567,00 € sera inscrit aux modifications budgétaires communales n° 1 pour 2009, à l'allocation 761/332-02 "Subsides - Maisons des Jeunes";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, ~~VAN DE WAUWER~~, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, ~~Mme CARIS THONNART~~, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, ~~Mlles GILSON, LAMBERT~~, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0327 N° 24.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de quatre demi-classes, aux écoles des Hougnés, des Boulevards, de l'Est et de Hodimont.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles des Hougnés, des Boulevards, de l'Est et de Hodimont, à partir du 16 mars 2009.

Art. 2.- Ces quatre demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Communauté Française soit jusqu'au 30 juin 2009.

0328 N° 25.- ASSOCIATIONS SPORTIVES - Subsides - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention au :
 - R.A.C. Spa : Legend Boucles de Spa (14 février) : 100,00 €
 - Kin Ball Verviers : dernière manche du championnat de Belgique (28 et 29 mars) : 200,00 €
 - Télévie (tournoi multisports le 18 avril) : 150,00 €
 - R.C.N.M.L. : championnat de Belgique de kayak (2 et 3 mai) : 400,00 €
 - Hockey Club Verviers : tournoi international (26 au 28 juin) : 300,00 €
 - Les provinciales : Eurgygym cup (6 novembre) : 500,00 € (décision n° 0872 du Collège du 20 février 2009);
 - S.F.X. Saint-Michel Verviers : tournoi de jeunes en Suisse : 250,00 €
 - F.C. Entente rechainoise : subside pour l'entretien de ses installations sportives : 500,00 €
 - Royale Vaillante - barres asymétriques (total : 2.306,00 €) : intervention de 50 %, soit : 1.150,00 €
 - T.T. Vervia - tables et filets (total : 6.149,00 €) : intervention limitée à 1.850 €

- club de gymnastique "le Chêne" - 100 ans d'existence : 1.750,00 € (décision Collège n° 3230 du 11 juillet 2008);
- pour les clubs concernés, de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € ainsi que pour les montants cumulés par bénéficiaire inférieurs à 1.239,47 €

0329 N° 26.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Espoir" - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

l'adhésion de l'A.S.B.L. "Espoir" à la Maison de l'Egalité des Chances de la Ville.

0330 N° 27.- VOIRIE - Sécurisation aux abords des écoles - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Echevin, qui précise l'acquisition de 14 panneaux supplémentaires;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le projet d'acquisition de panneaux type "crayons" pour la sécurisation aux abords des écoles, pour un montant estimé à 4.967,67 € T.V.A. comprise;

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité préalable sur base de l'article 17 § 2 3° b de la loi du 24 décembre 1993;
- de confier le marché à l'entreprise adjudicatrice du précédent marché;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 423/731-60 du budget extraordinaire 2009, par prélèvement sur boni extraordinaire.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPOUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;

M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

0331 N° 28.- SERVICES PROMOTION INITIATIVES EN PROVINCE DE LIEGE (S.P.I.+), S.C.R.L. - Parc industriel de Stembert - Travaux d'égouttage - Phase 3 - Lot 2 - Dépassement de plus de 10 % du marché attribué - Approbation.

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui s'opposera sur ce point sur une question de principe. Il estime que la Majorité présente au Conseil différents travaux non prévus au volet extraordinaire budget 2009. Les inscriptions qui auront lieu mettront le budget en déficit. Il ne s'oppose pas aux projets mais il est de la responsabilité du Collège de choisir et d'établir des priorités. Il estime que le Collège a, ici encore, joué aux effets d'annonces. Il estime que le budget est politicien et qu'il manque de rigueur. Le financement des projets sera impossible selon lui. Il s'agit ici d'une question de principes. Sur les autres dossiers, le C.D.H. votera favorablement jusqu'au point n° 35 de l'ordre du jour;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que les grands esprits se rencontrent avec le C.D.H. et il confirme que le budget manque totalement de réalisme et que cela se confirme ce soir (voir annexe page 24);

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Echevin, qui compare la dimension "moyens-projets" avec celle du calendrier. Il rappelle la longueur des délais pour l'obtention des subsides. Il souhaite que l'on puisse faire un maximum de choses en sollicitant le plus de subsides possible. En fonction des réponses, le budget sera adapté. Cela relève d'une gestion optimale de l'ensemble des paramètres auxquels nous sommes soumis;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Echevin, qui estime que les modifications budgétaires permettront les ajustements;

Entendu l'intervention de M. SMEETS qui est d'accord avec M. l'Echevin des Finances, avec une nuance qu'il faudra faire des choix avec des projets inscrits au budget;

Entendu la réponse de M. le Président qui estime que la Ville ne pourra dépenser plus que ce qu'elle a;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, qui rappelle les termes de la circulaire budgétaire et ses contraintes. Lorsque les subsides seront demandés, il faudra inscrire les montants correspondants;

Par 19 voix contre 12 et 3 abstentions,

MARQUE

son accord sur le dépassement de + de 10 % du marché attribué;

DECIDE

d'imputer la somme de 31.827,07 € sur le crédit à inscrire par voie de modification budgétaire n° 1 sur le budget extraordinaire 2009.

0332 N° 29.- INFRASTRUCTURES SPORTIVES - Toiture de la buvette de la S.R.U. Verviers - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

tel que présenté par le Service technique, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de réparation de la toiture de la S.R.U. Verviers, pour un montant estimé à 6.016,12 € T.V.A. comprise (4.972,00 € hors T.V.A.);

DECIDE :

- de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 764/724-60 du budget extraordinaire 2009, par boni des exercices antérieurs ainsi que par le complément qui sera inscrit, le cas échéant, via la plus prochaine modification budgétaire;

MARQUE SON ACCORD

sur l'estimation de 6.016,12 € T.V.A. comprise, supérieure au montant de l'allocation, soit 5.000,00 € inscrit au budget extraordinaire sur l'allocation 764/724-60.

0333 N° 30.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Nord - Remplacement des faux-plafonds et des éclairages des classes - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

le critère de sélection qualitative comme suit : ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présentés par le Service technique, les cahiers spéciaux des charges et leurs annexes constituant le projet de remplacement des faux-plafonds et des éclairages estimé globalement à 81.958,08 € T.V.A. comprise;

SOLLICITE

pour les travaux de remplacement des faux-plafonds de l'école du Nord, dans le cadre des modalités prévues par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 10 avril 2003, l'intervention de la Région Wallonne, Service UREBA;

DECIDE :

- de passer les marchés par adjudication publique pour le remplacement des faux-plafonds et pour la fourniture des éclairages par adjudication publique;
- de financer les dépenses, prévues à l'allocation 720/724-60 du budget extraordinaire 2009, par emprunt et subsides.

0334 N° 31.- PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 - Point 01/2008 - Amélioration de la voirie rue des Champs - Projet - Fixation des conditions de marché.

Par 21 voix et 3 abstentions.

RETIRE

sa délibération du 28 janvier 2008 adoptant le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet d'amélioration de la voirie rue des Champs estimé à 454.804,52 € T.V.A. comprise;

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie C, classe 3;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet d'amélioration de la voirie rue des Champs estimé à 539.514,56 € T.V.A. comprise (445.879,80 € hors T.V.A.), à savoir :

- 455.545,04 € T.V.A. comprise (376.483,50 € hors T.V.A.) pour les travaux de voirie;
- 83.969,52 € T.V.A. comprise (69.396,30 € hors T.V.A.) pour les travaux d'égouttage;

SOLLICITE

de M. le Ministre de la Région Wallonne, les subsides prévus dans le cadre du Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les subventions à certains investissements d'intérêt public;

DECIDE :

- de passer le marché par adjudication publique;
- d'inscrire le crédit nécessaire pour couvrir cette dépense via la plus prochaine modification budgétaire.

0335 N° 32.- PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 - Point 02/2008 - Aménagement du carrefour Thier de Hodimont et rue Haut-Husquet - Projet - Modification - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil :

- le cahier spécial des charges modifié et ses annexes constituant le projet d'aménagement du carrefour Thier de Hodimont et rue Haut-Husquet, pour une estimation de 182.194,48 € T.V.A. comprise (150.573,95 € hors T.V.A.);
- le projet d'amélioration de l'éclairage public, pour une estimation de 5.870,29 € T.V.A. comprise (4.851,48 € hors T.V.A.);

MAINTIENT

pour le surplus, les termes de sa délibération du 8 septembre 2008.

0336 N° 33.- PROGRAMME TRIENNAL 2007-2009 - Point 03/2008 - Réaménagement de la voirie et pose d'un égout, rue des Fosses - Projet - Modification - Approbation.

Par 21 voix et 3 abstentions.

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrégation en catégorie C, classe 2;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTÉ

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges modifié et ses annexes constituant le projet de réaménagement de la voirie et la pose d'un égout rue des Fosses estimé à 281.056,38 € T.V.A. comprise (232.278,00 € hors T.V.A.);

SOLLICITE

de M. le Ministre de la Région Wallonne les subsides prévus dans le cadre du Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les subventions à certains investissements d'intérêt public;

DECIDE :

- de passer le marché par adjudication publique;
- d'inscrire le crédit nécessaire pour couvrir cette dépense via la plus prochaine modification budgétaire.

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0337

N° 34.- BUDGET COMMUNAL 2009 - Subventions - Cercle Philanthropique "LE ROYAL REVEIL DES HOUGNES", A.S.B.L. - Octroi d'un subside sous forme d'occupation du coin de jeux de Bielmont et de prêt de poubelles (le 23 mai 2009) - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. Cercle Philanthropique "Le Royal Réveil des Hougnés" sous forme d'occupation du coin de jeux de Bielmont et de prêt de poubelles, estimé à 323,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

M. DESAMA, Bourgmestre-Président;
 Mlles LEJEUNE, TARGNION, MM. ISTASSE, BREUWER, NYSSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BOTTERMAN, Echevins et Echevines;
 M. DELVILLE, Président du C.P.A.S.;
 MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mme POLIS-PIRONNET, MM. AYDIN, CANTELLA, Mme CARIS-THONNART, M. WATHELET, Mlle TROISFONTAINES, MM. EL HAJAJI, SMEETS, CARTON, PITANCE, BEN ACHOUR, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, MM. HAMDINI, DEGEY, MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK et M. AMEN, Conseillers et Conseillères.
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

0338

N° 35.- BUDGET COMMUNAL 2009 - Octroi de subsides - Manifestations et festivités du 1er mai 2009.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide :

1. à la F.G.T.B. Verviers sous forme de prêt de poubelles et de 2 tableaux de distribution électrique pour un montant estimé de 450,00 € lors des festivités du 1er mai 2009;
 2. à la Fédération verviétoise du P.S. sous forme de prêt d'un tableau de distribution électrique pour un montant estimé de 107,00 € lors des manifestations du 1er mai 2009;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0339

N° 36.- FONTAINES - Acquisition et installation d'une fontaine, rue de Limbourg (fontaine MARABOUT) - 1ère phase: acquisition d'une œuvre d'art - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. BOTTERMAN, Echevin;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL, Conseiller communal, qui rappelle qu'il a collaboré à la création de 14 fontaines. Il se réjouit de voir une nouvelle fontaine mais il a entendu beaucoup de bruits et de mauvaises langues affirmer que l'auteur de projet est déjà choisi et que le modèle du bronze d'une femme nue en plâtre se trouve au bord de la piscine de l'immeuble mayoral. L'auteur est-il en fait choisi ? L'œuvre existe-t-elle pour apparaître dès le vote du Conseil. Il estime que la fontaine à cet endroit est un peu loin pour le circuit, que Marabout mérite un lieu souvenir mais il faut un minimum de bon sens pour bien choisir l'œuvre. Il souhaite que l'on puisse ouvrir au maximum la consultation des artistes;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 24);

Entendu la réponse de M. BOTTERMAN qui rappelle qu'il s'agit bien d'un marché complet avec deux lots sur un seul marché. Le marché est global et plusieurs propositions seront, plus que probablement formulées. Il faut une œuvre qui puisse tenir dans le temps;

Entendu l'intervention de M. le Président qui rappelle qui lui est loisible, avec ses fonds, d'acheter une œuvre d'art mais cela n'a rien à voir avec la fontaine MARABOUT dont question. Le principe de créer la fontaine a été pris lors de la Majorité précédente en collaboration avec le FOREM et la S.W.D.E. qui occupent le site du Polygone de l'Eau, lieu historique de l'usine MARABOUT. Le précédent appel qui n'a pas abouti présentait à ses yeux l'inconvénient que la manière dont le dossier était monté ne permettrait pas aux artistes de répondre. Cela s'est confirmé et des sociétés ont soumissionné. Or, le but recherché était d'installer une véritable œuvre d'art. Comme le marché précédent n'a permis d'aboutir pour différentes raisons, le Collège a décidé d'inverser les choses et de faire en sorte que l'aspect artistique domine. L'appel aux artistes sera large et le Collège devra réaliser le choix le plus adéquat. Il n'y a, dans aucun garage ou atelier communal, aucune œuvre. Le Collège jugera en âme et conscience sur base des critères du marché;

Entendu l'intervention de M. DELOBEL qui souhaite connaître le montant du marché;
Entendu la réponse de M. BOTTERMAN qui évoque le montant de 110.000,00 € au total, sans précision pour l'heure car le choix de l'œuvre conditionnera le solde. Le montant doit couvrir l'ensemble de l'opération;

Par 19 voix contre 15,

ARRETE

le critère de sélection qualitative comme suit : ne pas être dans une des clauses d'exclusion prévues à l'article 43 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

ADOPTE

tel que présenté par M. le Premier Attaché spécifique Ingénieur civil, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet d'acquisition et d'installation d'une fontaine rue de Limbourg estimé à 55.000, €, T.V.A. comprise (45.454,55, €hors T.V.A.);

DECIDE :

- de passer le marché d'acquisition et de mise en place d'une œuvre d'art par appel d'offres général;
- de financer la dépense, prévue à l'allocation 773/731-53 du budget extraordinaire 2009 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, par emprunt.

0340 N° 37.- CENTRE PUBLIC D'INFORMATION - Renouvellement du parc informatique de la salle de consultation libre - Acquisition de PC spécialement adaptés pour les résidents des maisons de repos - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges, tel que présenté par le Service du C.P.I. dans son rapport du 27 mars 2009, et

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 17.600,00 € hors T.V.A., sous réserve de l'approbation du budget 2009 par la Tutelle, la dépense sera imputée sur le crédit inscrit au budget extraordinaire sous l'allocation 562/742-53.

0341 N° 38.- INFORMATIQUE - Acquisition de PC portables pour les membres du Collège et le Secrétaire communal - Projet - Fixation des conditions de marché.

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui félicite la Cellule informatique pour le travail réalisé. Lorsqu'il regarde les clauses techniques, il considère qu'elles sont trop sévères. Il souhaite savoir pourquoi il y a tant de gigabytes sollicités, est-ce nécessaire ? Pourquoi demander des connexions internet "any where" ? Pourquoi demander des stations d'accueil qui ne sont pas des réplicateurs de ports. Pourquoi les exclure ? Une estimation succincte arrive à un montant maximum de 2.000,00 € or ici l'estimation est de 2.750,00 € par unité. Il demande à ce que les Conseillers puissent être intégrés dans le réseau si possible et demande également pourquoi ne pas étendre le marché au profit des Conseillers ? Il souhaite une réponse écrite et technique sur ces questions;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 24);

Entendu la réponse de M. BOTTERMAN, Echevin;

Par 31 voix et 3 abstentions,

ADOPTE

le cahier spécial des charges, tel que présenté par le Service de la Cellule Informatique dans son rapport du 23 mars 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 24.793,39 € hors T.V.A.

0342 N° 39.- INFORMATIQUE - Secrétariat - Acquisition de matériels et de logiciels pour le scan du courrier entrant - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le cahier spécial des charges, tel que présenté par le Service de la Cellule Informatique dans son rapport du 24 mars 2009;

DECIDE

de recourir à un marché de fournitures par procédure négociée, sans publicité, dont la valeur approximative s'élève à 33.057,85 € hors T.V.A.

Question orale de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal, à l'attention des Membres du Collège communal, quant à la motion "communes sans O.G.M." de M. le Ministre LUTGEN.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Conseiller communal (*voir annexe pages 31 et 32*);

Entendu la réponse de M. le Président qui précise qu'un accusé de réception a été adressé au Ministre et transmis au Service de l'Environnement.

La Ville a, en 2007, le 27 mai, voté unanimement une motion commune sur proposition du Chef de Groupe ECOLO de l'époque. On prévoyait l'organisation d'un débat public qui a eu lieu en 2004. Il n'apparaît pas utile d'ajouter quelque chose à ce qui a été voté en 2002, cela est suffisamment clair;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui attire l'attention du Collège sur les 4 éléments repris dans la motion proposée par le Ministre et plus particulièrement le 3ème élément suggéré par le Ministre. Le C.D.H. attire l'attention sur la sécurité alimentaire à l'adresse des écoles est des populations plus pauvres;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que le dossier a évolué depuis 2002 et demande aux chefs de groupe de se concerter sur ce point. Il demande que l'on ne rejette pas ce point;

Entendu l'intervention de M. le Président qui rappelle que cette matière pose encore aujourd'hui différentes questions et le principe de précaution est de prendre toutes les précautions d'usage pour le faire. Le moment est choisi pour le Ministre pour faire cette démarche et au Conseil communal de mai, la proximité des élections régionales ne permet pas un débat suffisamment serein.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 46.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 55, après approbation des résolutions prises au cours de la séance du 2 mars 2009.

Est approuvé, en cette séance du 29 juin 2009, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Président,

P. DEMOLIN

C. DESAMA